



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0089/25/2022-289PU (corr. DPC : P. Bernard, E. de Sart)

Réf. NOVA : 04/PFU/1847807 (corr. DU :)

Réf. CRMS : AA/BXL21729_694_PUN_MRAH_scenographie

Bruxelles, 23/08/2022

Annexe : 1-dossier

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire 9, 10-10A, 13 - Musées royaux d'Art et d'Histoire
Demande de permis unique portant sur la mise en valeur et le renouvellement de la scénographie
des salles d'exposition autour du jardin japonais

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 22/07/2022, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 17/8/2022¹.

L'arrêté royal du 29/06/1984 classe l'arcade centrale et deux ailes de colonnades latérales du parc du Cinquantenaire. L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22/04/2004 étend le classement aux bâtiments formant le Musée royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, l'Autoworld et les Musées royaux d'Art et d'Histoire. Les locaux et le jardin concernés par le présent rapport sont classés en totalité.

Historique et description du bien

Les bâtiments des Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) sont construits entre 1905 et 1933 par l'architecte Léopold Piron, certains sur base de plans plus anciens dressés par l'architecte Gédéon Bordiau. Les parties conçues par ce dernier sont marquées par un classicisme sobre, tandis que les ailes dessinées par Piron témoignent d'une veine plus décorative, d'inspiration Beaux-Arts (voir étude historique jointe au dossier & notice inventaire du patrimoine architectural bruxellois en ligne : https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Extension_Est/Parc_du_Cinquantenaire/9/18704).

Les ailes sur lesquelles portent cette demande sont construites de 1930 à 1933 autour du jardin exotique, dit japonais. Les bâtiments comptent deux niveaux et présentent des façades de briques ajourées de grandes fenêtres à arc en plein cintre au rez-de-chaussée et rectangulaires à l'étage.

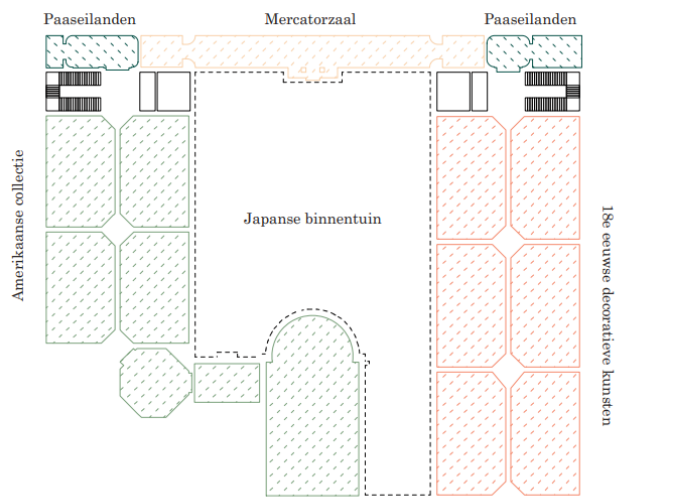
¹ La demande d'avis a été portée à l'ordre du jour de la CRMS du 03/08/2022. La séance du 03/08 a toutefois été postposée au mercredi 17/08/2022, avec le même ordre du jour, conformément à l'article 11 § 2 - 5 du CoBAT. Art. 11, 5. La Commission royale des monuments et des sites ne peut émettre un avis conforme requis par le présent Code ou en vertu de celui-ci que si deux tiers au moins de ses membres désignés sont présents. Tant que ce quorum de présence n'est pas atteint, de nouvelles réunions peuvent être convoquées avec le même ordre du jour. **En ce cas, le délai endéans lequel l'avis conforme doit être émis est prorogé de quinze jours.**



Vue des Musées royaux d'Art et d'Histoire depuis le sommet de l'arcade du Cinquantenaire. À l'avant-plan, les frondaisons et la cheminée du jardin japonais (photo irismonument, 2009).



Les ailes autour du jardin japonais en construction, revue « Bâtir », 2, 1933, p. 54.



Plan situation (image extraite du dossier).

Identificatie van de zalen rondom de J.

Les salles concernées par le projet entourent le jardin sur ses quatre côtés, au rez-de-chaussée. Elles sont dédiées aux arts extra-européens au nord et à l'ouest, et aux arts décoratifs européens du XVIII^e siècle au sud. A l'est, le jardin est bordé par la salle Mercator, non visitable depuis fort longtemps et qui ressemble à un long couloir de liaison.

Les salles d'exposition ont été modifiées à divers degrés dans les années 1980. Les fenêtres ont toutes été occultées par des panneaux, à tel point qu'aujourd'hui, le visiteur ne peut plus soupçonner l'existence d'un jardin. En outre, les plafonds richement moulurés des pièces sont en partie ou en totalité masqués par des faux-plafonds

La demande

Le projet vise à renouveler la scénographie des collections américaines, des îles de Pâques et des arts décoratifs du XVIII^e siècle. Les interventions ambitionnent principalement la mise en valeur des qualités originelles du bâtiment, actuellement invisibles par des interventions datant des années 1980 et aujourd'hui jugées inopportunes.

Le jardin japonais, au centre de la nouvelle muséographie, sera mis en valeur dans une seconde phase du projet. Laisse à lui-même depuis longtemps, le jardin est envahi par une végétation spontanée, notamment de Buddleja. Néanmoins, on peut encore distinguer des aménagements évoquant les jardins du pays du Soleil-Levant, tels qu'un long plan d'eau rectangulaire, des chemins en *opus incertum* et des arbres présentant une valeur décorative comme un érable du Japon, un beau chêne. Les espèces végétales sont actuellement en cours d'inventaire et un permis sera introduit dans un second temps pour restaurer le jardin.

Pour ce qui concerne le bâti, l'essentiel du projet consiste à ôter les panneaux des années 1980 qui masquent l'architecture et le jardin. Les fenêtres d'origine sont toujours en place et se trouvent en assez bon état. Elles vont à nouveau éclairer les salles. Des filtres anti-UV seront toutefois collés sur les vitrages afin de protéger les œuvres d'art.

Les moulurations des plafonds seront mises au jour et réparées là où cela s'avérerait nécessaire, puis remises en peinture. Dans les salles de la collection américaine, les décors des plafonds sont encore en

grande partie apparents et les peintures encore en bon état. Le projet prévoit de maintenir les tons clairs existants.

Dans les salles dédiées aux arts décoratifs du XVIII^e siècle, entièrement cloisonnées, les décors originels ont été inspectés via les différentes trappes de visites existantes. Pour ce qu'on peut en distinguer, ils sont encore bon état. La réalisation de stratigraphies est aujourd'hui techniquement compliquée puisque tous ces décors sont inaccessibles. Ainsi, le projet prévoit de réaliser les études stratigraphiques après démolition des parois gênantes (il existe une étude stratigraphique dans le dossier mais elle concerne une aile plus ancienne du bâtiment).

Un nouveau système d'éclairage LED sur rail sera posé dans chacune des salles. Il s'agit d'un dispositif flexible pouvant être adapté aux changements de muséographie futurs, relativement peu présent, et nécessitant relativement peu d'attaches dans les plafonds.



Quant à la salle Mercator, cette salle oblongue située à l'arrière du jardin, non visitable aujourd'hui, le projet prévoit d'en faire l'accès au jardin japonais pour les visiteurs. Afin que ce passage soit praticable pour les PMR, la modification du niveau de sol est nécessaire. La pièce est en effet actuellement 1m10 plus basse que les salles d'exposition et 42 cm plus basse que le jardin, et ces différences de niveaux sont compensées par des escaliers. Il est donc prévu de poser un plancher surélevé dans la salle, en légère pente, sur structure bois. Les poutres du plancher seront ancrées dans les murs. Les plinthes et l'escalier en marbre seront maintenus par-dessous, de manière à assurer la réversibilité de l'intervention. Le nouveau plancher portera un dallage de pierre naturelle de réemploi.



Photo existante et projet salle Mercator (images extraites du dossier).

Le projet comprend également le placement de portes aux deux accès de la salle Mercator, afin de constituer des sas permettant de contrôler le climat intérieur afin d'assurer la conservation des œuvres. Le remplacement de la porte vitrée moderne (cassée) ouvrant sur le jardin est également prévu. Les nouvelles portes proposées sont d'esthétique contemporaine, vitrées et en acier, avec profilés fins et élégants. Le renouvellement des égouttages dans le jardin japonais est également proposé.

Avis

Le projet vise à rendre public le jardin japonais, un lieu actuellement occulté, fermé et délaissé. Il propose également de débarrasser les grandes salles d'exposition des parois récentes et inopportunes qui les banalisent. Les pièces vont ainsi retrouver leur volumétrie d'origine, leurs décors, leurs fenêtres et retrouver la lumière du jour, sauf dans la salle Mercator dont le rehaussement du sol va diminuer la hauteur, et modifier ses proportions. La CRMS accepte cette intervention car cette salle est d'importance secondaire (peu de décors, configuration de couloir) et les travaux - réversibles - , permettent de révéler au public l'architecture et le jardin de cette partie du musée, jusqu'ici peu valorisés. La CRMS se réjouit donc du projet et rend un avis favorable, tout en l'accompagnant de quelques conditions visant à contribuer à parfaire le projet :

- Les couleurs d'origine des salles consacrées aux arts décoratifs du XVIIIe siècle seront dans la mesure du possible restituées. Des essais de mise en couleurs réalisés suivant les découvertes des études sont à prévoir au cahier des charges. Ces essais seront à soumettre à l'approbation de la DPC. En cas de découverte de couleurs originelles esthétiquement peu compatibles avec la muséographie, les murs et les plafonds seront maintenus dans leur couleur actuelle, c'est-à-dire dans un ton clair.
- Les travaux d'égouttage dans le jardin seront intégrés à la future demande de permis concernant les jardins. Le renouvellement des égouttages paraît en effet prématuré, car les arbres présentant un intérêt patrimonial n'ont à ce jour pas encore été identifiés et localisés. Ainsi, il est souhaitable de reporter cette opération à la seconde phase des travaux, afin d'éviter tout risque de dégâts aux racines d'arbres de valeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
 Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
 Président

c.c. à : pbernard@urban.brussels ; edesart@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels